



Héritage et mariage sous régime commun.

Par **lacolombe64**, le **24/03/2008** à **11:26**

Bonjour,rnrnMariée sous le régime de la communauté depuis 20 ans, sans enfant, et fille unique de parents possédant un bien immobilier.rnrnMa question est la suivant :rnrnMes parents désireraient savoir s'il est possible de faire en sorte que leur bien immobilier soit après leur décès un héritage uniquement à mon nom et si on peut éviter que cet héritage viennent dans un partage de bien dans l'hypothèse d'un divorce dans mon couple ?rnrnVous remerciant de votre réponse, cordialement.rnrnLacolombe64

Par **Jurigaby**, le **24/03/2008** à **14:07**

Bonjour.rnrnLes héritages ne rentrent jamais dans la communauté.

Par **dubus**, le **26/03/2008** à **09:12**

si vous êtes mariée sous le régime légal (communauté d'acquets) sans contrat de mariage la maison de vos parents vous reviendra de droit sans que votre mari ait un quelconque droit sur elle en cas de divorce rnrnDubus

Par **lacolombe64**, le **26/03/2008** à **13:26**

Merci à vous deux Jubus et jurigab, c'est une question qui rassurera surtout mes

parents.rnrncordialement.

Par **Visiteur**, le **26/03/2008 à 18:28**

Bonsoir,rnUne petite précision car la vie est ce qu'elle est...rnrnCela est différent en cas de décès, votre mari peut opter pour 25% de votre patrimoine en pleine propriété, ou pour l'usufruit total.rnSi vous avez fait une donation au dernier vivant, il peut aussi opter pour la quotité disponible en pleine propriété (partie non réservée aux enfants).

Par **Iacolombe64**, le **27/03/2008 à 10:32**

Merci Pragma, je suppose que tu parles dans le cas de mon décès ?rnrnA ce sujet, étant donné que nous n'avons pas d'enfant nous avons déjà fait le nécessaire il y a quelques années de ça en faisant une donation au dernier vivant devant notaire.rnrnA vrai dire, dans cette éventualité, j'estime juste qu'il hérite de nos biens communs et de mes biens personnels (d'après ce que vous m'avez dit plus haut) car je n'ai pas d'autres personnes prioritaires sur mon héritage.rnrnMes inquiétudes et ceux de mes parents étaient surtout me concernant, en précisant que j'ai travaillé très peu dans ma vie et femme au foyer dépendante de mon mari, me retrouver du jour au lendemain sans ressource dans le cas d'un divorce nous rassureraitmes parents et moi de savoir que déjà les biens immobiliers de mes parents restent à mon entière propriété lors de mon héritage.

Par **Visiteur**, le **27/03/2008 à 23:42**

Bonsoir "La colombe",rnrnTu as très bien vu et compris.